

« Pour une Europe des volontariats »

Panorama des différentes formes de volontariat et de Service Civique en Europe

Selon des éléments d'information recueillis par Jean Claude Richez, INJEP

Paris, le 3 février 2011

Ce panorama présente quelques expériences de soutien et de promotion du volontariat mis en œuvre en Europe dans différents pays et par l'Union européenne -Service Volontaire Européen- avec un focus en contrepoint sur les Etats-Unis.

Quelques éléments de contexte

Des approches sémantiques et historiques différentes et importantes

Il convient, tout d'abord, de faire un point sur des questions sémantiques qui ont toute leur importance.

En effet, elles rendent les comparaisons entre les dispositifs de volontariat de différents pays difficiles, d'autant plus que les conceptions du volontariat y sont différentes.

Il existe une ambiguïté sémantique fondamentale autour du mot anglais « volunteer », traduit en français par « volontaire », alors qu'il désigne en anglais un bénévole, un « unpaid worker », un travailleur non rémunéré. Des glissements de sens sont cependant à noter comme en Suède où désormais on distingue bien le « volunteer » – personne développant un travail volontaire comme activité principale pendant une période de sa vie de quelques semaines à un an – et celui qui a une activité volontaire, « voluntary activity » en plus de son travail régulier¹.

En anglais, on parle aujourd'hui parfois de « occasional volunteering » pour bénévolat, et de « full time or part time volunteering » pour volontariat. De façon plus générale, le champ sémantique du mot fait davantage référence, en anglais, à la société civile et, en français, à l'État.

Historiquement, la question de l'engagement a d'abord été prise en compte à partir de « l'objection de conscience » et de la création d'un service civil alternatif au service militaire.

Plus récemment, la suppression, dans de nombreux pays, du service militaire, a conduit à la création de dispositifs publics de substitution en matière de soutien à des pratiques civiques qui étaient auparavant induites par le service militaire.

Cette émergence du volontariat dans le paysage politique n'a pas eu lieu de la même manière dans tous les pays. A titre d'exemple, la question de « l'objection de conscience » ne s'est jamais posée au Royaume-Uni où il n'y a jamais eu de conscription.

Au cours de ces dernières années, face au désengagement de plus en plus important des jeunes Européens vis-à-vis des formes classiques d'exercice de la citoyenneté et aux questions que ce phénomène soulève notamment en matière de renouvellement des cadres associatifs et de dynamique de la société civile, les enjeux du volontariat ont pris une acuité particulière. Cette problématique a trouvé écho dans les institutions de l'Union européenne, et s'est matérialisée par une politique très volontariste de promotion de l'engagement volontaire, notamment à travers les programmes européens Jeunesse.

Les dispositifs de volontariat des jeunes en Europe : des situations très différentes

Les dispositifs de volontariat des jeunes en Europe sont très différents selon les pays. On peut identifier trois grandes catégories :

Quelques pays ont des systèmes proches du Service Civique français, tant dans sa forme que dans son esprit. Il s'agit essentiellement de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie, du Luxembourg et de la Suisse.

¹ Voir : Regeringskansliet, Ministry of Integration and Gender Equality, « The national report of Sweden concerning voluntary activities of young people » janvier 2007.

D'autres pays ont des politiques affirmées de reconnaissance de l'engagement civique des jeunes, sans pour autant avoir institué de dispositifs formels de service civique comparables au premier groupe cité. Il s'agit par exemple du Royaume-Uni ou de la Suède.

Enfin, certains pays ont de par leur histoire politique des dispositifs assez différents pour la promotion du volontariat des jeunes. Par exemple, l'Espagne ou le Portugal.

Par ailleurs, il convient de souligner que les enjeux du volontariat des jeunes ne s'arrêtent évidemment pas aux frontières européennes. Par exemple des dispositifs existants aux Etats-Unis depuis une cinquantaine d'années méritent d'être mentionnés. Aux Etats-Unis, les formes de volontariat se situent au croisement de l'initiative de la société civile et de l'initiative publique. En ce sens, elles sont profondément originales et distinctes de ce qui existe aujourd'hui en Europe.

Panorama des différentes formes de volontariat et de Service Civique en Europe

FRANCE

Service Civique

Le « service civil volontaire », avait été annoncé dès 1996 par le Président de la République Jacques Chirac lorsqu'il décida de la suspension du service militaire obligatoire. Pourtant, avant 2006 et la création du service civil volontaire, le volontariat des jeunes en France n'a pas fait l'objet d'initiative législative majeure. De nombreux dispositifs différents ont coexisté jusqu'en 2010, date à laquelle le législateur a réformé en profondeur les différents régimes juridiques existants en matière de volontariat civil et crée un nouveau statut, l'engagement de Service Civique, outil désormais privilégié au service de l'engagement des jeunes.

Jusqu'en 2010, de nombreux dispositifs ont coexisté, notamment le volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité, le volontariat associatif, le service civil volontaire, le volontariat civil à l'aide technique, le service volontaire européen, ou encore le volontariat de solidarité internationale.

Cette période de transition a pris fin à l'initiative du Président de la République, Nicolas Sarkozy, et du Haut Commissaire à la Jeunesse, Martin Hirsch, aujourd'hui Président de l'Agence du Service Civique.

En effet, une loi sur le Service Civique d'initiative parlementaire et adoptée à une large majorité a été promulguée le 10 mars 2010 pour répondre à la fois au souhait d'engagement des jeunes et à la volonté de mieux les intégrer dans la vie citoyenne et la volonté – en simplifiant les outils existants et en augmentant les moyens dévolus aux différents programmes – de développer largement cet engagement.

Concrètement, la loi a supprimé et fusionné un certain nombre de dispositifs (service civil volontaire, volontariat associatif, volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité, volontariat civil à l'aide technique) et rassemblé les autres (service volontaire européen, volontariat de solidarité internationale) au sein d'un "Service civique" bénéficiant d'un tronc commun de reconnaissance législative et administrative.

Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, il leur offre la possibilité de consacrer 6 à 12 mois à une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général, auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public (collectivités locales notamment), en France ou à l'étranger. Les jeunes sont indemnisés 540 euros par mois pendant la durée de leur mission et bénéficient d'une protection sociale complète, prise en charge par l'Etat.

Le temps consacré à la mission est d'au moins 24 heures par semaine.

Les jeunes en Service Civique exercent leur mission dans des domaines jugés prioritaires pour la Nation : la culture et les loisirs, le développement international et l'action humanitaire, l'éducation pour tous, l'environnement, l'intervention d'urgence en cas de crise, la mémoire et la citoyenneté, la santé, les sports, la solidarité.

L'objectif est d'accueillir 15 000 volontaires en Service Civique en 2011. D'ici 2014, le programme pourrait concerner 75 000 jeunes par an, soit un jeune sur dix. En janvier 2011, plus de 36 000 jeunes ont déjà manifesté leur intérêt pour le Service Civique en s'inscrivant sur le site internet www.service-civique.gouv.fr

Le Service Volontaire Européen, le programme de l'Union Européenne

L'Union européenne (UE) a, dès les années 1990, mesuré l'opportunité en matière d'insertion sociale et d'accès à la citoyenneté que représentent les activités de volontariat pour les jeunes européens.

Aussi, pour compléter les dispositifs d'échanges existants au bénéfice des étudiants (Erasmus, Leonardo...) et offrir aux jeunes – quel que soit leur niveau de formation - un accès démocratique à la mobilité, l'UE a lancé en 1996 le Service volontaire européen (SVE). Après une période pilote, le SVE est devenu une des actions plébiscitées du programme Jeunesse 2000-2006. Depuis 2007, il est un des volets du programme européen "Jeunesse en action" (PEJA).

Labélisé Service Civique par la Loi du 10 Mars 2010, le Service Volontaire Européen s'adresse à tous les jeunes de 18 à 30 ans. Il est développé dans les 27 Etats membres ainsi que dans un grand nombre de pays partenaires de l'UE.

Durant 2 à 12 mois, le jeune volontaire participe aux activités d'une organisation à but non lucratif (association, collectivité locale...) d'un autre pays, dans divers domaines : animation socio culturelle, protection du patrimoine, information des jeunes, aide aux personnes en difficulté...

Pour les jeunes les plus en difficulté (« jeunes avec moins d'opportunités » dans la nomenclature du programme européen "Jeunesse en action"), il existe une formule spécifique de projet allant de 2 semaines à 2 mois assorti d'un tutorat renforcé.

Un encadrement pédagogique personnalisé est mis en place avant, pendant et après le projet SVE par les organisations et l'agence nationale, garantissant ainsi la qualité du projet.

Le jeune reçoit de l'argent de poche et bénéficie d'une protection sociale prise en charge par la Commission européenne. Les autres frais liés au projet (voyage, hébergement, restauration, soutien linguistique...) sont financés par le programme européen "Jeunesse en action" (8600 euros en moyenne pour un projet de 9 mois) et les organisations impliquées.

L'expérience peut être validée par la délivrance du certificat "Youthpass" fondé sur l'évaluation de 8 compétences-clés déterminées dans la stratégie de Lisbonne.

Aujourd'hui les Etats membres sont de plus en plus convaincus qu'il faut prioriser la reconnaissance des acquis de la mobilité comme un levier vers une meilleure employabilité des jeunes.

Chaque année, 6000 jeunes participent au Service volontaire européen dont 900 jeunes français qui partent dans d'autres pays (Grèce, Pologne Allemagne, Italie, Espagne...). Il faut noter que 700 organisations françaises concourent activement à la mise en œuvre de ces volontariats.

Au vu des résultats encourageants de cette action, la Commission européenne se donne pour objectif d'augmenter le nombre de bénéficiaires.

En France, c'est l'Agence française du Programme européen Jeunesse en Action (AFPEJA – www.jeunesseenaction.fr), implantée à l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP), qui est chargée, au nom de la Commission européenne, de la mise en œuvre du Programme européen Jeunesse en Action (PEJA) en France.

ALLEMAGNE

Jugendfreiwilligendienst : Freiwilliges Soziales Jahr (FSJ), Freiwilliges Ökologisches Jahr (FÖJ), Zivildienst

Historiquement² existent en Allemagne trois services à caractère civique : l'année sociale volontaire, l'année sociale écologique et le service civil.

Le FSJ et le FÖJ sont administrés par le ministère fédéral de la Famille, des Personnes Agées, des Femmes et de la Jeunesse. Ils peuvent être accomplis en Allemagne ou à l'étranger. Depuis 2008, ils font l'objet d'une réglementation commune.

Le FSJ a été créé en 1964. Sa durée est de 6 à 18 mois (jusqu'à 24 mois en cas de besoin d'ordre pédagogique). Porté à l'origine par des associations travaillant en direction de l'enfance et de la jeunesse puis à l'ensemble du secteur social, il a été étendu en 2002 à d'autres secteurs comme la culture, le sport, la politique ou la conservation des monuments. Il est ouvert aux organisations confessionnelles.

Le FÖJ a été créé en 1993. Sa durée est de 6 à 12 mois. Il est porté par des mouvements de jeunesse et des associations intervenant dans le champ de la protection de l'environnement. Il est également ouvert aux organisations confessionnelles.

Dans les deux cas, l'indemnisation et les prises en charge sont très variables selon les organisations. Ces organisations font l'objet d'un agrément par l'État. Le volontaire conserve le bénéfice éventuel d'allocations familiales et d'aides au logement. Il bénéficie d'une couverture sociale prise en charge par l'organisation. Le temps de service est pris en compte dans le calcul de la retraite.

Ce sont des services orientés vers l'apprentissage. Ils comprennent un important volet pédagogique qui se traduit par des formations au début, en cours et à la fin du temps de volontariat. Les volontaires sont associés à la conception de ces formations, qui durent au minimum 5 jours chacune. La durée totale doit être de 25 jours pour un service de 12 mois.

Quelques chiffres

En 2008/2009, environ 35 000 volontaires ont effectué un FSJ en Allemagne et environ 1600 un FSJ à l'étranger. La même année, environ 2600 volontaires ont effectué un FÖJ en Allemagne et 45 un FÖJ à l'étranger. 60 % des volontaires étaient des femmes et 40 % des hommes (dont une grande part d'objecteurs de conscience). 90 555 jeunes ont effectué un service civil en 2009. Ils ont été 62 475 en 2010.

Reconnaissance

L'accomplissement du service volontaire donne lieu à deux types de reconnaissance :

- le volontariat est reconnu (ou validé) comme "semestre d'attente" pour l'inscription à l'université. Dans le contexte d'un système universitaire sélectif (numerus clausus), cette reconnaissance permet à tout jeune désireux de s'inscrire à l'université mais n'ayant pas le niveau scolaire requis de bénéficier d'une prise en compte de son engagement pour accéder plus rapidement à la filière universitaire de son choix.
- le volontariat est reconnu aussi dans certaines filières spécialisées comme stage pratique (Praktikum).

² Le service volontaire, année sociale, prend son origine dans le service social du Philadelphischen Dienst, créé par Gertrud Rückert en 1962 réservé à l'origine aux bacheliers afin qu'après leur bac (Abitur) elles puissent avoir la possibilité de faire un service volontaire pendant une année pour consolider leur orientation personnelle et professionnelle.

ESPAGNE

L'Espagne a renoncé à la mise en place d'un service civique même si celui-ci était prévu par la Constitution de 1978 comme alternative au service militaire, qui a été par ailleurs aboli le 1^{er} janvier 2002. Le pays privilégie aujourd'hui le développement du bénévolat des jeunes.

ITALIE

Servizio civile nazionale

Le service civil national est ouvert à tous les jeunes âgés de 18 à 26 ans. D'une durée d'un an, il porte sur tout projet à caractère solidaire d'intérêt collectif en Italie ou à l'étranger. Il s'agit de développer la conscience citoyenne des jeunes et leur bagage de connaissances pratiques, à travers la participation à des projets mis en œuvre par des administrations publiques ou des associations.

Le service civil national a été créé en 2006 suite à la suppression du service militaire intervenu officiellement depuis janvier 2005, de fait depuis 2001³. Il existe également en Italie, comme au Royaume-Uni, des organisations que certains qualifient en France de « intermédiaires », qui mettent en lien jeunes et associations de terrain, la principale en Italie est Arci servizio civile.

Modalités pratiques

Il dure un an (6 h par jour) indemnisé environ 450 euros par mois. Il comprend quatre jours de formation civique à la charge de la structure d'accueil effectuée par des intervenants extérieurs à celle-ci.

La couverture maladie est prise en charge par l'État. La période de service est prise en compte dans le système de retraite et abondé également par l'État.

Quelques chiffres

Entre 2001 et 2009 il a concerné 278 482 jeunes, avec de fortes fluctuations selon les années, mais entre les années 2005 et 2007, il a concerné environ 45 000 jeunes par an, 27 000 en 2008 et 30 000 en 2009. Pour 98,36 % des volontaires, le service a été effectué en Italie. Il a mobilisé plus de femmes que d'hommes (67 % contre 33 %). Les volontaires ont surtout entre 21 et 26 ans (65%). Les volontaires sont plus nombreux dans le sud du pays contre 24% dans le centre et 22,31% dans le nord. Les volontaires se répartissent de la façon suivante selon le type de missions : social 61 %, éducation et promotion culturelle 24 %, patrimoine 8 %, environnement 4,2 %, protection civile 2,5 %). Enfin, plus de 70% des jeunes volontaires sont de niveau supérieur au bac.

LUXEMBOURG

Service volontaire pour les jeunes

Le service volontaire pour les jeunes est proposé dès la fin de la scolarité (16 ans) et jusqu'à 30 ans aux personnes désirant s'engager dans un projet d'utilité publique pendant une durée entre 3 et 12 mois⁴. Il a été créé par la loi du 31 octobre 2007. La loi définit le service volontaire pour les jeunes comme un engagement à plein temps pendant une période déterminée dans un projet précis. Il est géré par le Service national de la jeunesse (SNJ), un organisme gouvernemental. Il comprend le service volontaire d'orientation, le service volontaire de coopération et également le service volontaire européen.

³ Pierluigi Consorti, Licio Palazzini, Youth civic voluntary service in Taly » dans AVSO, op. cit. pp113-182 e t <http://www.serviziocivile.gov.it>

⁴ <http://www.snj.public.lu/>

- Le service volontaire d'orientation

Le service volontaire d'orientation s'adresse aux résidents âgés de 16 à 30 ans. Sont admis à ce dispositif les jeunes qui ont terminé leur obligation scolaire et qui sont motivés pour s'engager dans un projet dans le domaine socioculturel, socio-éducatif, culturel ou de la protection de l'environnement. Le service volontaire d'orientation met l'accent sur l'acquisition de compétences pratiques auprès d'une organisation d'accueil agréée et sur un accompagnement personnalisé dans le développement d'un projet d'insertion scolaire et/ou professionnelle. Les participants à ce programme bénéficient d'une expérience pratique dans une organisation d'accueil et d'un encadrement renforcé par les collaborateurs du SNJ.

- Le service volontaire de coopération

Le service volontaire de coopération offre une possibilité concrète de s'engager dans un projet de coopération. Il constitue un outil de sensibilisation aux problèmes des pays en voie de développement, une opportunité d'apprentissage pour le volontaire, ainsi qu'un outil de promotion du dialogue interculturel. Pour être reconnu comme volontaire, il est nécessaire de suivre une session de formation préalable organisée par le SNJ. Ce programme est réalisé en concertation avec le ministère de la Coopération et l'organisation Cercle des ONG.

Le service volontaire pour les jeunes, le service volontaire d'orientation et le service volontaire de coopération reposent sur le principe d'un engagement personnel du jeune dans un projet de son choix. Ces services volontaires offrent une expérience de formation non formelle en s'engageant dans un projet d'utilité publique au Luxembourg ou à l'étranger. Pour la structure d'accueil, c'est la possibilité de découvrir de nouvelles approches dans leurs domaines d'action, de donner à un ou plusieurs jeunes de nouvelles pistes à développer.

Modalités pratiques

Les services sont bâtis sur une activité à plein temps et durent au minimum 3 mois et au maximum 12 mois. Ils sont organisés par une loi spécifique, conférant entre autres de nombreux avantages aux volontaires : indemnité de subsistance, argent de poche, transports gratuits au Luxembourg, affiliation aux assurances sociales (les cotisations sont versées par l'État), droit aux allocations familiales jusqu'à 27 ans.

Le dispositif est financé par l'État : « L'État participe à hauteur de 33 euros par mois au titre des frais de subsistance, de 25 au titre de l'argent de poche, 60 euros maxi pour le logement, la formation et l'encadrement, 50 % des frais de transport à l'étranger et une indemnité de 52 euros. »

Un certificat est délivré à l'issue du service.

Le service volontaire a concerné ces trois dernières années 10 000 jeunes au total.

POLOGNE⁵

Il n'existe pas de service civil en Pologne, la conscription a été supprimée en 2008, l'objection de conscience depuis 1988. La loi prévoyait pour ceux-ci la possibilité de faire un service civil dans le cadre d'institutions publiques ou de fondations (loi du 21 novembre 1992, art. 189)

Les jeunes peuvent s'impliquer dans un travail bénévole au sein d'organisations à but non lucratif ou d'institutions.

En 2002 avait été lancé un programme, premier emploi (Pierwsza praca) facilitant pour les jeunes diplômés l'accès à un premier emploi à travers, notamment, un travail bénévole (durée 6 mois).

⁵ D'après Regine Schröer, « Youth civic and voluntary service in Poland », dans AVSO « Youth Service in Europe, 2005, pp. 287-318. Et plus récent Amicus, Vers un service civique universel, s.d., pp. 5-6.

REPUBLIQUE TCHEQUE

Podporene-projekty

Le service civil volontaire (loi du 24 avril 2002), mis en œuvre à partir de janvier 2003, se présente comme une alternative au service militaire, ouvert à tous les jeunes à partir de 15 ans, ou de 18 ans s'il se déroule à l'étranger. Le podporene-projekty destiné aux 16-26 ans prend à son compte des projets pour mettre les jeunes en relation avec des structures d'accueil et les subventionner jusqu'à 1 200 euros. Depuis 2007 ce projet a concerné 3 454 jeunes.

Il existe par ailleurs, depuis 2000, un « volontariat pour les sans emplois », qui n'est pas réservé aux jeunes, qui permet à des chômeurs de développer une activité volontaire sans perdre leurs droits sociaux⁶.

ROYAUME-UNI

The National young volunteer service

Il n'y a pas au Royaume-Uni de service civique national. Néanmoins, il a été développé, à partir des travaux de la commission Russel,⁷ une politique systématique de promotion de l'engagement citoyen des jeunes, à travers l'engagement associatif matérialisé d'abord dans le projet « Volontaires du Millenium » lancé en 1999, relayé ensuite par le programme « V » lancé en 2007.

Ces programmes partaient du constat d'un déclin important de l'engagement volontaire des jeunes passé de 55 % pour les 16-24 ans en 1990 à 40 % en 2001 (Kay and Bradbury 2009).

Il existe par ailleurs une politique générale visant à soutenir le développement du bénévolat. Mentionnons enfin pour mémoire une expérimentation proche d'une forme de service civique ciblant les jeunes en difficulté, le Young Volunteer Challenge (2004-2006). Il existe aussi des dispositifs de soutien à l'engagement associatif des jeunes.

Le programme « V », National Young Volunteer Service

Lancé officiellement le 19 novembre 2007 pour l'Angleterre, ce programme s'adresse aux jeunes de 16 à 24 ans. Il se présente comme un « service national volontaire jeune » (National Young Volunteer Service). Il était à l'origine doté d'une subvention de 105 millions d'euros et avait pour objectif « de soutenir le développement du bénévolat (volunteering) ».

Il a concerné à ce jour près de 200 000 jeunes à travers 180 projets dans toute l'Angleterre (chiffres cumulés en 2009). Il est porté par une association non gouvernementale et a pour objectif de diversifier, d'augmenter et de qualifier l'offre d'activité bénévole pour les jeunes. Il doit contribuer à développer une culture dans laquelle il est naturel pour les jeunes de s'engager et pour les associations de les soutenir. Des programmes analogues existent pour le Pays de Galles (novembre 2007) et l'Irlande du Nord (mai 2007).

L'organisation du soutien au volontariat

Chaque nation composant le Royaume-Uni possède sa propre structure de soutien au bénévolat avec Volunteering England, Volunteer Development Scotland, Wales Council for Voluntary Action et la Northern Ireland Volunteer Agency qui regroupent les associations dédiées au bénévolat. Ces quatre structures sont regroupées dans un forum qui se réunit trimestriellement pour échanger des informations et organiser des campagnes communes : le UK Volunteering Forum. En son sein un groupe de travail est spécialement dédié à la jeunesse.

⁶ Voir Regine Schröer, « Youth civic and voluntary service in the czech republic » in AVSO, op. cit., pp. 256-286 et <http://www.volunteer.cz/>, ainsi que Study on Volunteering in the European Union Country Report Czech Republic, 18 p., Commission européenne 2010

⁷ www.russellcommission.org, <http://vinspired.com/about-us> et Study on Volunteering in the European Union Country Report UK, 2010, European Commission 37p.

Ces associations bénéficient d'aides publiques, mais ont un caractère non gouvernemental. Parmi ces associations fédérées, l'une des plus importantes est le Community Service Volunteer qui existe depuis 1962 et a pour but de favoriser l'engagement d'intérêt public (« community service »). L'engagement peut être d'un jour comme à plein temps, en particulier pour les jeunes. Il mobilise chaque année 200 000 personnes. Ces associations servent d'intermédiaire entre les citoyens qui veulent s'engager et les besoins sur le terrain : elles organisent « clé en main » des opportunités d'engagement de durée et profil variés (journée, bénévolat récurrent, volontariat à plein temps, pour les jeunes mais aussi pour les autres classes d'âge.

L'expérimentation d'un « service civique » pour les jeunes en difficulté

À partir de mai 2003, dans le cadre du Young Volunteer Challenge un service civique a été expérimenté sur neuf sites. Il s'agit d'un programme de bénévolat à plein temps ciblant les jeunes issus de familles avec peu de revenus (low income background) essentiellement âgés de 18 à 19 ans. Le service a été ensuite élargi à partir de mars 2007 aux 16-17 ans.

Il s'agissait d'un service de 9 mois à plein temps avec une indemnité de 45 livres par semaine ainsi qu'une bourse (award) de 750 livres⁸.

Quelques dispositifs de soutien

C'est par exemple en Écosse la création au sein des centres de volontariat (volunteer centers) de poste de conseillers (youth development adviser). Un programme similaire existe pour le Pays de Galles. En Angleterre, toute collectivité territoriale doit avoir en son sein une équipe de spécialistes du volontariat jeune.

Reconnaissance

Toute une série de bourses viennent récompenser les jeunes engagés dans une activité volontaire. Par ailleurs un système de « crédit existe » pour accéder soit au niveau 8, équivalant au doctorat (PhD) ou au niveau 3, fin d'étude secondaire (A level).

Derniers développements : Youth Citizen Service et International Youth Citizen Service Scheme

Le nouveau gouvernement de David Cameron a lancé récemment deux nouveaux dispositifs, le Youth Citizen Service et l'International Youth Citizen Service.

Le premier, le Youth Citizen Service, mis en place en novembre 2010, s'adresse aux jeunes de plus de 16 ans et est à effectuer pendant la période de vacance d'été⁹. Il a pour ambition d'être un véritable « rite de passage » pour tous les adolescents, de renforcer leur sens du « projet, optimisme et appartenance » et de renforcer la cohésion sociale, les jeunes volontaires devant être incorporés dans des groupes mixés sur le plan social. Il doit concerner 10 000 jeunes en 2011.

L'International Youth Citizen Service Scheme, le plan de service citoyen international, s'adresse aux 18-22 et est doté d'un budget de 10 millions de livre¹⁰, il porte comme son nom l'indique sur l'engagement des jeunes à l'étranger et concerne les jeunes « qui travailleront dans des projets qui ont pour but d'améliorer les conditions de vie de peuples parmi les plus pauvres du monde ». Dans un premier temps, à titre expérimental, pour 2011-2012 ce programme est proposé pour 1 000 jeunes et 250 personnes plus expérimentées. Il s'agit de proposer aux jeunes britanniques quelque chose de comparable au Peace Corps américain.

⁸ « Evaluation of the young volunteer challenge pilot program » dans Research, Brief, n° RB733, May 2006, GHK Limited consulting, 83 p.

⁹ <http://www.telegraph.co.uk/news/newstopics/politics/7903312/National-Citizenship-Service-for-16-year-olds-launched-today.html>
http://www.direct.gov.uk/en/N11/Newsroom/DG_189542
<http://www.i-volunteer.org.uk/newshound/national-citizen-service-pilots-announced/>

¹⁰ http://www.civilsociety.co.uk/fundraising/news/content/7467/cameron_launches_10m_international_youth_volunteering_scheme
<http://www.youngfoundation.org/communities/tips/october-2010>

SUISSE

Service civil

Le service civil en Suisse est défini comme service d'intérêt public, en remplacement des obligations militaires pour les personnes qui se déclarent en conflit de conscience. Le service civil a été créé en 1992 par la loi sur le service civil, entré en vigueur en 1996¹¹.

Les modalités

Les personnes acceptées pour effectuer un service civil sont appelées des civilistes, ou plus communément des objecteurs de conscience. Le service civil est une fois et demie plus long que le service militaire. Le service civil dure en tout 390 jours soit 13 mois. Le service peut être accompli en une ou plusieurs périodes.

Modalités pratiques

Le service civil peut être effectué auprès d'institutions et d'organisations d'intérêt public, dans les domaines comme la santé, l'aide sociale, l'agriculture de montagne, la coopération au développement, la protection de l'environnement, la sauvegarde du patrimoine culturel. Le service peut être accompli dans toute la Suisse. Il peut aussi l'être à l'étranger dans le domaine de la coopération au développement, sous certaines conditions.

Le « civiliste » reçoit une allocation pour perte de gain ainsi qu'une solde.

Quelques chiffres

En 2006, après 10 ans d'application de la loi, on dénombrait près de 15 000 hommes (et une femme) ayant effectué un service civil dans plus de 5 000 postes répartis dans plus de 1 500 établissements d'affectation. 70 % des engagements sont accomplis dans le domaine de la santé ou du social.

SUEDE

Il n'y a pas en Suède de dispositif comparable au Service Civique en France. Ce n'est que récemment que l'on a distingué volontaire (volunteer) et personne engagée dans une activité volontaire (voluntary activity) au-delà de son travail régulier¹². En règle générale les activités volontaires, le bénévolat, est fortement développé en Suède. Le travail volontaire repose sur une longue tradition, essentiellement dans les associations de loisirs et sportives. Il fait l'objet de dispositions spécifiques de valorisation par l'État pour les jeunes.

Les activités volontaires

Pour les activités volontaires, on considère en 2005 que 41 % des jeunes entre 16 et 29 ans, soient 631 000 personnes, ont eu une activité volontaire dans l'année (en moyenne 14 heures par mois, 3 heures et demie par semaine, un peu moins que les classes d'âges plus élevées). En 2009, le pourcentage de jeunes ayant une activité volontaire est passé à 39 %, donc en recul comme pour l'ensemble de la population¹³.

Il n'y a pas à proprement parler de politique spécifique de soutien aux activités volontaires des jeunes mais c'est en général une priorité pour le gouvernement. L'État apporte une aide significative aux mouvements de jeunesse, autour de 23 millions d'euros.

La politique de soutien aux activités volontaires passe aussi par des centres régionaux de volontariat, d'initiative municipale ou associative qui sont aujourd'hui au nombre de 80.

¹¹ <http://www.serviziocivile.ch/>

¹² Voir : Regeringskansliet, Ministry of Integration and Gender Equality, « The national report of Sweden concerning... voluntary activities of young people », janvier 2007.

¹³ Svedeberg, Jegelmalin et von Essen, The 2009 national study on volunteering (...) Report to the central government, 2009.

Le volontariat

Au sens de volunteer, l'engagement se fait essentiellement dans le cadre du service volontaire européen. En 2006, on comptait 1 000 volontaires et 250 à 300 étrangers reçus dans le cadre du dispositif ; 180 structures d'accueil étaient concernées.

Une politique de reconnaissance

Une politique de reconnaissance des apprentissages dans un cadre informel a été mise en place depuis quelques années. L'expérience acquise dans le cadre d'une activité volontaire peut-être prise en compte éventuellement dans un cursus de formation. Une méthode de reconnaissance des compétences acquises dans un cadre non formel ou informel a été mise au point par le Centre international pour les échanges de jeune (Méthode ELD/Experiences, Learning, Description). De son côté, le Conseil national des organisations de jeunesse a élaboré un rapport visant à faire valider l'expérience par le marché du travail.

Un Système original : le Volontariat aux USA

Le Peace Corps :

Le développement systématique depuis le début des années 1960 d'une politique en faveur du volontariat s'est concrétisé avec la création du Peace Corps par John Kennedy. Le Peace Corps est dédié à l'assistance aux pays en développement. (187 000 Américains concernés dans 139 pays depuis sa création). Il y a eu depuis d'autres initiatives similaires, comme Volunteer in Service in America (VISTA), soit Service volontaire en Amérique, créé en 1964 par Lyndon Johnson pour lutter contre la pauvreté ou, plus récemment l'Ameri Corps qui est aujourd'hui le principal dispositif de soutien et de promotion de l'engagement volontaire aux Etats-Unis.

L'Ameri Corps

L'Ameri Corps a été créé en 1993¹⁴ par Bill Clinton qui met également en place la Corporation for National and Community, service du gouvernement fédéral en charge de l'administration de l'Ameri Corps. Ce nouvel organisme est mis en place sur le modèle du City Year créé à Boston en 1988 qui visait à mobiliser des volontaires étudiants pour une durée d'un an dans un service communautaire ou des interventions dans des écoles. Le Peace Corps est à partir de cette date considéré comme le volet international de l'AmeriCorps.

L'Ameri Corps est décliné en trois grands programmes outre le Peace Corps : VISTA déjà cité qui s'adresse de façon privilégiée aux populations en difficulté, le National Civilian Community Corps (NCC) qui s'adresse uniquement aux 18 / 24 ans et l'AmeriCorpsState and National plus généraliste et principale composante.

L'Ameri Corps est centré sur l'idée de mobiliser des citoyens pour servir leur pays. Il vise différentes cibles de citoyens susceptibles de s'engager : les jeunes, les étudiants, les seniors.

L'AmeriCorps accorde des subventions à des institutions ou associations, y compris confessionnelles et communautaires, pour le recrutement, la formation et le placement de volontaires en réponse à des besoins en termes d'éducation, de santé, d'environnement.

¹⁴ Sur le dispositif américain on se reportera aux sites suivants : <http://www.americorps.gov>, <http://www.peacecorps.gov/>, et www.nationalservice.gov

Le programme de service civique « full or part time », à destination des jeunes de tous niveaux de formation, est pris en charge par l'Etat fédéral, qui assure financement et indemnisation des jeunes et accorde des bourses (award) à la fin du service pour pouvoir poursuivre des études. Un soutien financier est également accordé aux structures qui les mobilisent. Il existe un programme spécifique pour les étudiants qui vise à favoriser et valoriser leur mobilisation bénévole. Ce programme passe notamment par des financements pour celles qui organisent des programmes de mobilisation volontaire.

Il recrute des volontaires prêts à s'engager pour un an dans des associations. Il a recruté 250 000 personnes depuis 1993. Le programme ne concerne pas seulement les jeunes. Y participent d'autres programmes comme City Year, Boys and Girls Club, Big Brothers Big Sisters, Justice corps, Croix rouge américaine. Tous ces programmes sont d'un an, ouverts à partir de 17 ans. Les volontaires à plein temps reçoivent indemnité et bénéficient d'une couverture santé et d'allocations familiales.

Edward Kennedy Serve America Act

À partir de janvier 2008 s'est développée une campagne pour le renforcement des politiques en faveur du bénévolat. Elle était portée par 106 associations et différentes personnalités comme le fondateur du Peace Corps et du City Year.

Le nouveau gouvernement de Barack Obama a fait sienne pour partie cette politique en faisant adopter l'Edward Kennedy Serve America Act qui renforce considérablement le dispositif avec le passage de 75 000 volontaires par an à 250 000.

Ce programme comprend l'adoption de toute une série de mesures multipliant les opportunités de s'engager et les facilitant pour les jeunes avec notamment l'*Education Corps* (accompagnement scolaire) pour les étudiants, le Summer of Service (étudiants également), activités en direction de leurs communautés, le Youth Engagement Zone destiné aux étudiants à faibles revenus et à ceux qui sont sortis du système scolaire.

Ce programme contribue à consolider Ameri Corps en confirmant l'objectif de passer de 75 000 à 250 000 jeunes volontaires dans un service à plein temps (« full time »). Il établit également des priorités en termes de missions, articulées avec les objectifs définis à l'échelle nationale. Il s'agit en effet pour les jeunes de s'engager et de contribuer aux grandes causes nationales.